

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 7

Artikel: La nai
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le Gouverneur Germain Verray, accompagné du secrétaire de commune, s'en vient à Lausanne pour supplier Messieurs du Conseil des Deux-Cents, dont dépendent les autorités de Pully, de bien vouloir les aider financièrement dans leur entreprise.

Puis une première entrevue a lieu à la Cure de Pully entre le pasteur et les deux lieutenants du Conseil d'une part, et le fondeur de l'autre. Le Conseil offre en cette occasion « trois pots de vin avec deux basches de pain » que le Gouverneur paie deux florins.

Enfin, le « dimanche 9^e de May 1652 », le maître fondeur se rencontre à Lausanne avec les lieutenants, les gouverneurs et d'autres prud'hommes du village, pour arrêter le prix de la fonte de la cloche. On fait boire et manger tout ce monde, ce qui coûte 10 florins 6 sols.

Quelques jours plus tard, le serrurier et le fondeur viennent, depuis Vevey, avec huit hommes, pour « despendre » la cloche et convenir de prix pour la « ferrure d'icelle ». Le « disner », arrosé de vin de la commune, est payé 6 florins 6 sols par le gouverneur.

La cloche « despendue » est conduite à Vevey, par voie du lac, et le transport est payé 1 florin 6 sols aux « bastelliers qui s'en chargent. »

Puis une délégation part de Pully pour assister à la refonte de la cloche. Elle compte trois délégués, dont notre gouverneur, et, « avant que de partir, on boit un coup ».

A St-Saphorin, ces messieurs éprouvent la nécessité de se désaltérer, et, aux frais de la communauté, l'on boit demi-pot pour 6 sols.

A leur arrivée à Vevey, ils font transporter la cloche d'abord au poids de la ville, puis chez le fondeur.

Le jour de la fonte, pour rafraîchir le fondeur et ses aides, les envoyés de la commune offrent du vin pour la somme de 2 fl. 4 s. 6 d., la « femme du fondeur » reçoit pour son vin 1 fl. 9 s. (Très galants, nos Pulliérans !)

Pour finir, tout ayant bien réussi, un « gouter » réunit, « en la Croix-Blanche de Vevey », le fondeur, ses trois aides et les trois délégués, ce qui revient à 14 florins.

Puis les représentants de Pully soldent ce qu'ils ont dépensé pour leur entretien à Vevey, soit 14 florins, quittent cette ville et reprennent le chemin du logis.

A Cully, ils trouvent les « bastelliers » qui ont fait escale et partagent avec eux pour 2 florins 3 sols de vin.

Il s'agit maintenant de remettre à sa place la cloche qu'un charretier a remontée du Port.

On a recours, pour cette importante opération, aux charpentiers Monneyron, au serrurier « maître Tétard », au « mareschal » (dont le nom n'a pas été transmis à la postérité), au S^r Daniel Crespin, qui fournit « du fert pour faire le ferrement de dicte cloche et le battail d'icelle », et aussi au fondeur qui dirige la mise en place. Tous ces travaux coûtent à la communauté 132 florins 2 sols 3 deniers. En outre, le Conseil offre, à ceux qui y ont coopéré, un repas que le Gouverneur paie 55 florins.

Enfin, on livre « à Maister Jehan Richonnet pour avoir fondu dicte cloche a bon compte du prix convenu avec luy : 57 florins »

Les comptes de l'« honorable Germain Verray », gouverneur de Pully, d'où sont extraits les détails ci dessus, finissent là ; sans doute parce que la bourse, la « boîte » communale, pour employer le terme de l'époque, parce que la boîte n'était pas intéressée au sermon d'inauguration et aux gais repas, qui, sans doute, célébrèrent la mise en branle de la nouvelle arrivée. Aussi bien, elle avait déjà coûté 311 florins 9 sols 9 deniers aux finances de la communauté.

Et voilà ce que m'a rappelé la lecture du chapitre qui ouvre l'intéressant et patriotique

ouvrage que nous offre, au début de ce siècle, le distingué pasteur de Blonay, M. A. Ceresole, ce chapitre qui, sous le titre de « Voix des cloches », nous parle de la vieille fonderie, d'abord Richenet, puis Dreffet, plus tard Treboux, et enfin Perret de Vevey. Je me suis souvenu de la doyenne des cinq sœurs qui constituent la sonnerie de l'antique prieuré de Pully, et j'ai pensé, qu'à l'aide des comptes que nous a laissés l'« honneste Germain Verray », je pourrai contribuer, peut-être, pour une petite, toute petite part, à l'histoire de la vieille fonderie veveysanne.

Lausanne, 30 janvier 1900.

C. B.

Une commune trop prudente.

Dans le temps que le regretté Jacques Dubs représentait de façon si digne les Vaudois, aux Chambres fédérales, une de nos localités eut le louable désir de lui décerner la bourgeoisie d'honneur.

Pareille distinction ne pouvait être mieux placée.

La municipalité de la localité en question présente donc cette proposition à la ratification du conseil communal. Celui-ci l'accueillit avec enthousiasme. On allait voter, sans discussion.

Soudain, un conseiller demanda la parole. Il s'associait, dit-il, de tout cœur à l'enthousiasme de ses collègues, mais il était un point sur lequel il lui paraissait bon d'être fixé avant la votation. Les prestations des communes à l'égard de leurs bourgeois ordinaires existaient également à l'égard des bourgeois d'honneur ? Par exemple, dans l'éventualité — improbable sans doute — où M. Dubs ou quelqu'un de ses descendants requiert l'assistance, la commune serait-elle tenue de la lui accorder ?

A cette question, à laquelle personne n'avait songé, les conseillers et la municipalité elle-même devinrent songeurs. Il se fit un grand silence. Au fond de la salle, on entendit une voix murmurer : « C'est tout de même vrai, y faudrait bien ça éclairci avant de voter. »

Les membres de la municipalité se consultaient à voix basse.

Enfin, le syndic se leva et déclara que la municipalité ne pouvait répondre tout de suite. Elle voulait en référer au Conseil d'Etat.

Consulté, le Conseil d'Etat répondit qu'il n'y avait pas deux poids et deux mesures. Les bourgeois d'honneur jouissent des mêmes droits que les autres bourgeois ; s'ils requièrent l'assistance de la commune, elle doit leur être accordée.

Cette réponse tomba comme un sceau d'eau froide sur l'enthousiasme des conseillers communaux. Avec de sincères regrets, sans doute, ces messieurs revinrent de leur premier sentiment. Ils estimaient que la commune ne pouvait assumer les obligations éventuelles que lui eût créées l'adoption de la proposition municipale.

Et voilà pourquoi M. Dubs ne fut pas bourgeois d'honneur de X...

La nai.

Quand bin l'armana à Toimon Souci marquâvê de la nai dza po dévant Tsalanda, n'ein ein tot parai rein zu tantqu'à stâo dzo passâ que l'ein a fé caquâs bouâs fulâs et que y'ein est bo et bin tsezu on bon demi pi.

Pu n'ein pas tot vu ; ne sein sû d'ein avâi onco dâi cratchâies po stâo dzo que vint ; monsu Caprê dè Tselion l'a de et ma mère grand a zu frai âi pi tota la senanna quand bin l'a dâi bouâs bambouches et que sè tint adé lo choffepi ; l'est on signo de nai. Lè vilho

* La seconde a été fondue, en 1789, par Pierre Dreffet, de Vevey ; les trois autres sont du XIX^e siècle.

qu'ont dâi douleu pè lè piautes diont assebin que lè tracassont mé què de coutema : signo de nai ; et cliâo qu'ont dâi z'agaçons pè lè z'artets diont onco que stâo dzo l'âo font vaire lè z'étailes : onco po de la nai.

N'est onco rein per tsi no que n'ein tchi pas tant ; mâ allâ vaire pè lo Payi d'Amont et lè z'Ormons, io l'ein fâ dâi pétaies dâo tonaire qu'on n'est pas fottu de vaire lè montagnes et que cliâo pourro Damonnâi sont quasu ein-terrâ dein la nai 'na bouâ eimpartia de l'hivai ; assebin, quand l'ein vint caquâs fulâs, ne s'ein eincousenont pas tant.

— A-te bin nu per tsi vo ? demandâvê on dzo ion d'Aglio ! on citoyen de pè lè Mosses.

— Oh bin ! vouaïque ! l'âi repond l'Ormounein, pas onco tant, n'ein ein zu feinmeint 'na petita cratcha de doze pi !

Stâo dzo passâ, l'étâi ma fâi galé de vaire veri et prevolâ cliâo pélots que l'ouré fasâi dansi et que, s'on saillivê défrou, on étâi astout tot blianc de nai, qu'on resseimblivê à dâi monnâi.

L'est lè bouébo qu'êtiont conteints de vaire cliâa nai ; assebin l'ont astout zu tré lè ludzès du lo lénau et faillâi lè vaire coumeint sè marrotâvant ein saillaint de l'écoula, que lo noutro est arrevâ on dzo à l'hoté la djouta tot'einclia et on ge tot potsi, po cein que lo bouébo à Tacon l'âi avâi tsampâ 'na manotta pè la tita, bin su sein lo volliâi.

Oil po lè bouébo, vive l'hivai ! mâ por no, que ne sein vilho, cliâa nai no z'eimbité et no z'ingrindzê ; on pâo papi sailli sein avâi lè pi tot mou et, se faut vouaffâ deim cliâa nai, on lequè et no vouaïque astout étâi lè quatre fers ein l'air ; per cé temps s'on a pas dâo bou à tsapplâ pè la remise, on n'est rein asse bin què vai lo fornê.

L'autra nê, que l'a tant nu, lo vilho conseiller de perroise étâi zu passâ la veilla tsi madama Canfouet, 'na vilha damuzalla, bouâ po lè pourro et que demâorê tota soletta tsi lo municipau Barbolan.

Adon, po allâ tsi Barbolan, du quie dévânt faut montâ on grand égrâ ein pierre de taille, asse drai que n'êtsila et qu'est ein défrou de la maison ; cé égrâ n'est don rein achottâ et quand nai et qu'on l'a pas reméssi faut bin sè crampounâ à la balustre sein qu'ion a vito lequâ et vo vouaïque bas du tot amont

Don, cliâa nê que vo dio, quand l'eût zu fiai n'hâora, lo conseiller dese à madamuzalla Canfouet que volliâvê modâ, mâ la vilha sè budzivê papi po allâ lo cliâiri, kâ le peinsâvê que lo conseiller cognessâi prâo la baraqua et que sarâi prâo sailli à novion.

Mâ arrevâ âo-dessus dâi z'égrâ, lo vilho fe 'na lequâie su la nai et vouaïque que rebattê, la tita la premiere tantqu'êt tot avau.

La vilha damuzalla, qu'avâi son pâilo que baillivê drai su cliâo z'égrâ, quand l'eût cliâa rebenâe, âovrê la fenêtra et l'âi criê :

— Eh ! monsu lo conseiller, faut-te allâ vo cliâiri po dêcheindrê ?

— N'ia pas faulta, madamuzalla, l'âi repond lo vilho ein sè cheinteint lè coûtès, su dza âo bas !

Mes pantoufles.

Mes pantoufles sont pour moi l'emblème de l'indépendance ; je les mets avec plus de plaisir qu'un habit de bal, car elles m'annoncent le repos de la chambre, la solitude studieuse, les charmes de la composition, les délices du foyer ; avec des pantoufles, je cours les champs de la pensée, avec l'habit de bal, je rampe sous le joug des convenances et le fardeau des préjugés. N'est-il pas juste que mon imagination s'exerce sur un sujet si favorable à son essor, sur une chaussure qui me rend à la liberté et m'accompagne dans les excursions charmantes que je fais au pays des illusions ? car, après tout, c'est dans ce pays que je me trouve le mieux ; c'est là que l'ennui se dissipe, que la gaieté s'épanouit